

**Département de la
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 10 juillet 2026,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame
Nadine PERINET, Maire, le :

Commune de LA MURAZ

**Jeudi 16 juillet 2026 à 19h30
en Mairie, salle consulaire.**

74560



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Nombre de Conseillers : **en exercice : 15** **présents : 14** **votants : 14**

Présents : PERINET Nadine, GUERINI Gianni, THÖRIG Christelle, SCHUFFENECKER Anthony, BECRET Zoé, BOVAGNE Marine, CUVIT Christelle, DUPONT-DESCOMBES Jean-Louis, DURET Jean-Pierre, GODET Cassandra, MEUNIER Patricia, PERINET Julien, CHEVRIER Émilie, ORSIER Maxime

Excusé : JACQUEMOUD Edouard **Pouvoir : 0** **Public : 0**
Secrétaire de séance : GODET Cassandra

La **séance est ouverte** sous la présidence de Madame Nadine PERINET, maire de La Muraz, qui procède à l'**appel nominal** des membres du Conseil Municipal.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire désigne **GODET Cassandra, secrétaire de séance.**

Présentation Croc'livres

Mesdames Coralie OGAY, présidente, Agnès VIANDAZ, secrétaire et Emilie BON-BETEND, membre actif, sont venues faire une présentation de l'association Croc'Livres.

Elles rappellent l'intérêt d'avoir une bibliothèque à La Muraz :

- Lieu de promotion et de culture
- Accessibilité et bénévoles formés à l'accueil des personnes handicapées (bibliothèques DAYSrable)
- Lieu de rencontre, de convivialité, d'échanges, de partage pour les habitants et pour les aînés
- Accès hebdomadaires pour des partenaires spécifiques = école primaire, périscolaire, micro-crèche, assistantes maternelles...
- Des expositions, des animations...

Une douzaine de bénévoles assurent l'achat des livres, l'enregistrement des prêts, le lien avec Savoie Haute-Savoie Biblio, le désherbage, les permanences.... Suivent des formations... Cela représente l'équivalent du travail d'un emploi à mi-temps.

L'équipe remercie Madame le Maire pour l'aide financière et matérielle, la mise à disposition d'un agent 3h par semaine mais exprime ses limites humaines.

Madame le Maire indique qu'actuellement la commune rémunère périodiquement un agent au chômage, ce qui limite la possibilité d'augmenter le nombre d'heures mises à disposition de l'agent en place. Par contre une bénévole pourra venir compléter leur équipe 3h par semaine le jeudi après-midi.

Un ordinateur portable est obsolète ; son fonctionnement aléatoire n'est pas fiable, la mairie prendra en charge son remplacement d'ici fin 2026.

La cohabitation entre aînés et public de la bibliothèque génère quelques gênes et contraintes : bruit et accès limité à certains rayonnages, tranquillité... Une solution pour transférer le lieu de rencontre des aînés le mardi de 14h à 17h à la salle de réunion est en cours de mise en place.

Points positifs : visites régulières de Madame le Maire qui permettent un dialogue constructif, aide des services techniques pour les gros déménagements, locaux agréables...

Une discussion s'ouvre entre les membres afin de trouver des solutions pour attirer des bénévoles : communication par flyers, bulletin communal, panneau lumineux....

Approbation du procès-verbal précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le procès-verbal de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
 - **Approuve** le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Décision prise par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération 2026 04 08 du Conseil Municipal en date du 28 avril 2026, reçue en Préfecture le 7 mai 2026, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

- **Concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants**

DC 2026 06 01 Commande publique - avenant

Travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg :

Dans le cadre du marché des travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre-Bourg, il est apparu nécessaire de procéder à une modification des prestations prévues (travaux complémentaires demandés, travaux prévus non réalisés).

Un avenant au marché initial de la tranche optionnelle a donc été décidé :

Lot 1 : Terrassement VRD

BOVAGNE TP (74160 Collonges-Sous-Salève)

Travaux complémentaires :	+ 17 575,00 € HT
Travaux non réalisés :	- 23540.00 € HT
Total avenant :	- 5 965.00 € HT



DL 2026 06 01 Vente coupe de foin

Madame le Maire explique que la parcelle agricole communale E 1508 est toujours libre d'exploitant.

Le devenir définitif de cette parcelle n'est pas arrêté pour l'heure et devra être décidé ultérieurement.

En attendant, afin de sauvegarder l'intérêt financier de la commune et d'assurer l'entretien du terrain, des coupes de foin sur pied peuvent être effectuées.

Madame le Maire propose l'attribution annuelle de ces coupes, alternativement entre les deux exploitations agricoles qui avaient manifesté leur intérêt l'an dernier.

Cependant, la décision à prendre ce jour relative à la destination de la récolte 2026 est tardive dans la saison. Les foins sont de médiocre qualité en cette année de canicules répétées.

C'est pourquoi Madame le Maire propose la vente du foin sur pied au tarif forfaitaire de 200 € pour cet été 2026 au profit du GAEC « Les Chablis ».

Monsieur Jean-Pierre DURET indique que cette solution ne peut être pérenne.

Madame Marine BOVAGNE affirme que lorsque le propriétaire vend à la coupe, il doit mettre l'engrais nécessaire.

Madame le Maire réitère que cette solution est transitoire en attendant de décider le devenir de cette parcelle.

Madame Zoé BECRET propose la mise en place d'un potager partagé.

Monsieur Jean-Louis DUPONT DESCOMBES indique que les jardins partagés nécessitent un approvisionnement en eau et des allées pour l'accès.

Monsieur Gianni GUERINI suggère que pour commencer, seule une partie de cette parcelle pourrait être destinée à un jardin partagé et alerte sur son insertion paysagère.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
- **Attribue** la coupe de foin 2026 de la parcelle E 1508 au Gaec Les Chablis,
 - **Vote** le tarif du foin coupé sur pied à 200 € forfaitaires pour cet été 2026.

DL 2026 06 02 Tour de France = convention répartition des frais d'un dispositif de sécurité

Le 19 juillet 2026, le parcours de la 15^{ème} étape du Tour de France traversera le territoire communal. Il sera jalonné par le prix de la montagne (au sommet du col de La Croisette) et par le prix du meilleur grimpeur (lieu-dit vers Monet, à l'issue de l'ascension des routes des Monts et d'Arbusigny).

La circulation sera particulièrement perturbée ce jour-là.

Plusieurs communications à l'intention des usagers et de la population ont été diffusées par la commune et complétées par des panneaux du CD74.

Le hameau de la Croisette est susceptible d'accueillir plusieurs milliers de spectateurs.

Un dispositif de secours a été coorganisé par les 3 communes limitrophes (Archamps, Collonges-sous-Salève et La Muraz). De plus, chaque commune a besoin d'un dispositif propre à son territoire. Tous les dispositifs seront assurés par la Croix Rouge française. Afin de cadrer la répartition des frais générés par à ces dispositifs de secours, une convention doit être établie.

Madame le Maire en donne les principaux points :

- Objet de la convention : recours à la Croix Rouge Française
- Commune coordinatrice : La Muraz

- Dépenses concernées et répartition des charges : 4970€ soit 1656.66€/Commune +/- frais de repas.

Madame le Maire ouvre le dialogue autour de la table.

Les élus soulignent l'investissement de la commune pour cette manifestation : nombreuses réunions pour Madame le Maire, communication, frais des dispositifs prévisionnels de secours...

Madame Marine BOVAGNE interroge sur ce que le passage du Tour de France rapporte à la commune.

Monsieur Anthony SCHUFFENECKER informe que la route des Monts a été goudronnée de son origine à l'ancienne décharge, avec une participation importante du CD74, puis de l'ancienne décharge n°.... pour la Communauté de Communes Arve & Salève dans le cadre de ses travaux sur voies à intérêt intercommunal.

Quelques retombées économiques devraient bénéficier aux bars/restaurants.

Madame Christelle THÖRIG souligne les besoins conséquents pour lesquels les communes sont sollicitées : toilettes sèches, réserve d'eau.... mais aussi locaux de secours, mise à disposition des barrières, balayage des routes...

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
 - **Entend** le besoin de ces dispositifs de secours,
 - **Approuve** les termes de cette convention ainsi que la répartition financière,
 - **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention, et à émettre les titres correspondants,
 - **Inscrit** les crédits au budget principal 2026,
 - **Charge** Madame le Maire de la bonne mise en œuvre de cette délibération.

DL 2026 06 03 Tour de France = convention Croix Rouge française

Pour assurer la sécurité des personnes, des dispositifs prévisionnels de secours sont nécessaires sur les points stratégiques du parcours du Tour de France.

La commune de La Muraz a sollicité plusieurs entités susceptibles de pouvoir répondre à ces besoins (Association Secours en Montagne, La Croix Rouge française, Protection civile).

Seule la Croix Rouge française est en mesure de les pourvoir.

Afin de cadrer la participation de la CRf aux dispositifs prévisionnels de secours, une convention avec les différentes communes peut être signée.

Madame le Maire décrit les principaux points :

- Objet de la convention : collaboration entre communes et CRf à l'occasion des passages du Tour de France.
- Prestations fournies par la CRf : dispositif et moyens humains
 - 1 DPS au village d'Archamps
 - 1 DPS au parking du Coin à Collonges-sous-Salève
 - 1 DPS à Monet sur la commune de La Muraz
 - 1 DPS au sommet de La Croisette
 - 1 équipe d'encadrement.
- Durée : journée du 19/07/2026 de 11h00 à 19h00.
- Modalités financières : 3x840€ HT + 2000€ HT + 450€ HT = 4970€ HT.
- +/- frais de repas.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
 - **Entend** le besoin de ces dispositifs de secours,
 - **Approuve** les termes de cette convention ainsi que la répartition financière,
 - **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention avec la Croix Rouge française,



- **Inscrit** les crédits au budget principal 2026,
- **Charge** Madame le Maire de la bonne mise en œuvre de cette délibération.

DL 2026 06 04 Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés du Syane

Il est rappelé que depuis la dernière crise énergétique, le prix de l'électricité est particulièrement volatile et croissant et que la mise en concurrence des fournisseurs est plus compliquée (durée de validité des offres réduites à quelques heures, concomitance des offres difficiles à obtenir dans les délais impartis...).

C'est pourquoi la commune avait opté de rejoindre le marché groupé d'achat d'électricité du SYANE. (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie pointu en la matière).

Au 31 décembre 2026, tous les bâtiments et points d'éclairage public seront fournis par ENGIE, titulaire du marché de fourniture en électricité en cours du SYANE.

Cependant le marché public lancé par le SYANE devra être renouvelé en 2027.

C'est pourquoi, afin de quantifier ses besoins et de pouvoir obtenir les meilleures conditions d'achat, ce syndicat doit d'ores et déjà recenser les communes intéressées de rester dans ce groupement d'achat ou de le rejoindre.

De plus, le SYANE ouvre la possibilité aux communes de pouvoir accéder à une centrale d'achat concernant le matériel informatique et téléphonique

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.

Conçu comme une boîte à outils opérationnelle, le dispositif s'articule autour de plusieurs leviers accessibles aux adhérents du Syane :

- Un accès à des marchés orientés énergie et numérique, portés par la Centrale d'achat du Syane ;
- Un accès aux achats groupés d'énergie (gaz et électricité) et numériques, qui seront intégrés dans la Centrale d'achat du Syane à compter des prochaines consultations ;
- Un accès à des marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) sélectionnés par le Syane, pour les mettre à disposition de ses seuls adhérents.

Ce dispositif revêt plusieurs intérêts :

- Des marchés publics de travaux et de services prêts à être exécutés ;
- Un outil technique et juridique sur les sujets liés aux transitions énergétique et numérique ;
- Une optimisation des ressources et des économies grâce à la mutualisation des achats ;
- Une sécurisation des achats et un suivi rigoureux des prestataires.

L'adhésion au dispositif « Achats Publics Mutualisés » vaut, par principe, adhésion automatique à la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'accès aux marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane.

À ce titre, et conformément à la délibération du Comité syndical du Syane n° DEL-2025-228 du 16 octobre 2025, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et des conditions particulières applicables à chacun des outils du dispositif, et les accepter sans réserve.

Les modalités d'accès aux marchés sont différenciées selon trois catégories :

1. Les marchés standards ouverts à tous les adhérents sans conditions spécifiques ;

2. Les marchés standards « accessibles sous conditions », en raison de leur technicité ou de leur articulation avec les offres de service du Syane ;
3. Les marchés groupés d'énergie, qui répondent à des règles de fonctionnement particulières ;

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence. L'acheteur adhérent à la Centrale d'achat est autonome dans l'exécution du marché (recensement des besoins, émission de l'ordre de service, passation du bon de commande, réception des prestations et paiement des factures).

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés.

➤ **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhère à la Centrale d'achat du Syane et accède à l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents ;
- **Accepte** les conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de la Centrale d'achat, dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée délibérante.

Commission communale

Commission urbanisme : 17 juin 2026

Questions diverses

Manifestations à venir

- **Tour de France** : 19 juillet 2026
- **Kermesse - Fête du Village** : 19 juillet 2026
- **Rando des pros** : 9 août 2026
- **Feux d'artifices** : 15 août 2026
- **Fête du Salève** : 6 septembre 2026 à Beaumont
- **Assemblée Générale du SRB** : 9 septembre 2026 – Salle Polyvalente à 19h00
- **Assemblée Générale du Syndicat mixte du Salève** : 30 septembre 2026 – Salle Polyvalente à 19h00
- **Balade des aînés** : 10 octobre 2026
- **Fête de la pomme** : 17 octobre 2026
- **Collecte des encombrants** : 24 octobre 2026
- **Broyage des végétaux** : 28 octobre 2026
- **Cérémonie intercommunale Armistice** : 11 novembre 2026 à La Muraz
- **Téléthon** : 5 décembre 2026
- **Repas des aînés** : 25 avril 2027
- **Election présidentielle** : 18 avril et 2 mai 2027

Séance levée à 21h05

Liste des délibérations affichées le 17 juillet 2026

Numéro de décision ou délibération	Objet	Décision
DC 2026 06 01	Commande Publique	Délégation du Conseil Municipal au Maire
DL 2026 06 01	Vente de foin	Approuvée à l'unanimité
DL 2026 06 02	Tour de France : dispositif prévisionnel de secours	Approuvée à l'unanimité
DL 2026 06 03	Tour de France : Convention Croix Rouge française	Approuvée à l'unanimité
DL 2026 06 04	Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés du Syane	Approuvée à l'unanimité

Procès-verbal approuvé par les membres présents le 03/09/2026 et ont signé Madame le Maire et le Secrétaire de séance.

GODET Cassandra,
Secrétaire de séance

Madame Nadine PERINET,
Maire

